



INFOS

AEDZRP

INFOS AEDZRP n° 196 FEVRIER 2024

<http://www.aedzrp.com>

aedzrp44@gmail.com

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

ASSEMBLEE GENERALE

du 16 FEVRIER 2024

Compte-rendu - extraits.

Merci à celles et ceux qui ont participé à l'assemblée générale du 16 février. Merci également à celles et ceux qui avaient adressé leur pouvoir ou qui avaient signalé leur absence à cette rencontre.

Si les rapports d'activité, d'orientation et financier ont été adoptés à l'unanimité, on peut regretter la trop faible participation des adhérent(e)s malgré l'engagement de l'équipe quasi-permanent qui permet à chacun(e) d'être informé(e).

En 2023, 16 publications INFOS AEDZRP ont été adressées, 104 articles ont été déposés sur le site de l'Association issus de documents officiels. Ajoutons les multiples démarches en direction des élu(e)s, des institutions ...

Toutes ces initiatives poursuivent un objectif: servir l'intérêt général, cadre de vie et santé.

Nous souhaitons vous retrouver parmi nous.

**RETOURNEZ-NOUS RAPIDEMENT
VOTRE BULLETIN D'ADHESION 2024.**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



➤ Contrôle de la qualité de l'air:

Depuis plusieurs années, l'AEDZRP multipliait les démarches pour la mise en place de mesures en continu du benzène au plus près des habitants. *Dans la publication N° 194, nous précisons la marche à suivre pour accéder aux données d'Air Pays de la Loire.*

Depuis la mise en service du capteur rue Pasteur début novembre, les valeurs enregistrées dépassent à plusieurs reprises l'objectif de qualité (valeur annuelle=2µg/m³).

Des pics importants sont supérieurs à la valeur limite annuelle (5 µg/m³) atteignant par exemple 28µg/m³ le 8 décembre 2023, 37µg/m³ le 31 janvier 2024



➤ Parc éolien en mer mesures de champs électromagnétiques (entre les six croix et le Bochet) : Suite aux demandes conjointes des riverain(e)s et de l'AEDZRP, les champs magnétiques ont été mesurés à l'aplomb des lignes électriques enterrées route de la Sencie;

- le **3 février 2022**, la valeur maximale relevée au niveau d'une liaison haute tension (point 9) était de 0,14 µT,
- le **10 janvier 2023** : la valeur maximale relevée au lieu

dit la Sencie était de 2,08 µT pour le champ magnétique de 50 Hz

- le **6 juin 2023**, la valeur maximale relevée au lieu dit la Sencie était de 4.31 µT.

Les niveaux de référence pour l'exposition du public fixée par la Recommandation Européenne 1999/519/CC sont de 100 µT pour le champ magnétique de 50 Hz.

On note que les valeurs maximales augmentent même si elle reste en deçà de la recommandation européenne.

Il sera intéressant de procéder à des vérifications quand toutes les éoliennes seront toutes opérationnelles. Mis à l'arrêt le 1er décembre 2023 pour des problèmes techniques, le parc éolien a stoppé sa production d'électricité. Il est redevenu fonctionnel progressivement depuis le 19 décembre 2023 pour retrouver sa pleine puissance le **06 février dernier**.



➤ Canal de l'Arceau - Marais de Liberge deux zones intimement liées

- Pour mémoire, le **11 janvier 2021**, nous rappelions aux responsables du SBVB qui ont en charge la surveillance du Marais de Liberge la nécessité d'une rencontre pour examiner les raisons de l'absence d'écoulement de ses eaux vers la Loire.

Initialement, le marais, répertorié comme zone humide, alternait avec des périodes en eau et d'autres en terrain humide permettant ainsi la présence de bovins sur cet espace.

Le canal de l'Arceau qui serpente sur le marais, traverse le site de la raffinerie pour se retrouver côté Bossènes avant de s'écouler dans la Loire.

En **octobre 2021**, nous émettions plusieurs hypothèses: manque d'entretien du canal constaté vu son niveau d'envasement, bouchon sur la partie raffinerie permettant de masquer une pollution aux hydrocarbures.

Compte tenu de ces interrogations, nous demandions le curage du canal et l'analyse des boues par un laboratoire indépendant. Les résultats ne nous seront pas transmis, le SBVB refusant de nous les adresser.

Cette demande était formulée à plusieurs reprises.

Pour les travaux de curage, il fallait attendre l'autorisation de l'exploitant pour pénétrer sur son site.

Après avoir asséché une partie du Marais, les premiers coups de pelleuse sont donnés **fin septembre 2023** pour se terminer la première semaine d'octobre. Au sein de l'exploitation Total, les travaux sont plus complexes: certaines tuyauteries sont très peu enterrées, les emplacements ne sont pas toujours connus avec précision.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

L'Arceau a été curé sur le marais de Liberge, moins profondément au sein de la raffinerie, et légèrement en bordure de la route des Bossènes, il ne l'a pas été sur la partie bordant la rue de Brigantin jusqu'à la Loire.

Il reste à savoir maintenant si les travaux réalisés seront de nature à permettre au marais de Liberge de retrouver sa vocation initiale et quels acteurs assureront son entretien ...



➤ YARA

- Procédure judiciaire :

L'AEDZRP s'est portée partie civile dans le dossier d'information suivie contre la société YARA FRANCE avec l'association des habitants du village de Gron et VAMP.

Au regard de tous les éléments que nous avons pu lire dans le dossier remis par l'expert missionné par la juge, nous avons décidé, en accord avec notre avocat, de déposer une demande de contre-expertise en janvier 2023.

Le **16 mars 2023**, la juge nous informait du rejet de notre demande de contre-expertise (cause financière) et nous annonçait qu'elle demandait une expertise complémentaire auprès du même expert.

Le **25 juillet 2023**, l'expert transmettait ses préconisations complémentaires (différentes mesures de surveillance dans les eaux et l'air) à la juge et l'informait qu'il souhaitait mettre fin à sa

mission. Il considérait nécessaire dorénavant de missionner un expert judiciaire "local ou régional".

En novembre, nous interrogeons l'avocat compte-tenu de l'annonce de l'arrêt de la production sur le site. Nous apprenons que le dossier était "en pause" dans l'attente de la nomination d'un nouveau juge ... aux dernières nouvelles celui-ci a pris ses fonctions début février. Un point doit avoir lieu prochainement avec l'avocat.

➤ **Étude de zone (lancement officiel par le sous-préfet à l'occasion de la réunion du 09 octobre 2020)**

- Le **09 juin 2023** huitième réunion du Comité d'Orientation Stratégique qui présente les résultats de la phase 2. Les membres de l'AEDZRP, des associations (village de GRON, VAMP et la LDH) constatent que plus de la moitié des sources initialement ciblées ne sont pas prises en compte, que la modélisation fait disparaître les substances sans valeur toxique de référence et les "sans seuil" bien souvent cancérigènes.

- Le **18 octobre 2023** Réunion santé/CARENE/

Un constat: si la mortalité des hommes dans la Carène baisse, la surmortalité augmente. Elle était de 27% en 2002, de 38% en 2013-2014. Elle atteint 42% en 2015.

➤ **Raffinerie TOTAL :**

- Plan de surveillance environnementale – demande de mesures des COV en continu :

Suite à notre demande récurrente, un capteur mesure en continu le benzène sur la station Pasteur depuis la fin octobre 2023. Il vient compléter celui situé sur la station Mégretais installé depuis un peu plus d'un an.

(<https://www.airpl.org/air-exterieur/mesures-en-direct?polluant=V4>)

PFAS: LES PFAS ... à la trappe !

88 m3 de mousse étaient déversés dans la cuvette du P551 suite à la fuite de Naphta le 21 décembre 2022.

"En l'absence de donnée analytique sur ces composés antérieure à l'événement du 21 décembre, l'impact en PFAS sur la qualité des milieux aquatiques en lien avec cet incident ne peut pas être établi" (Rapport IEM Anthéa du 30/11/23)".

Pourtant les prélèvements et analyses menés dans différents milieux (eaux souterraines, eaux superficielles, sédiments, sols) mettent en évidence la présence importante des PFAS jusqu'à la semaine 34 (août 2023), date des derniers résultats transmis par les services de l'Etat avant la CSS du 12 janvier 2024.

Faire le choix de passer sous silence la présence de ces polluants contribue à masquer le réel impact de cet accident sur l'environnement et au-delà, sur la population.

CARRIÈRE Charier Maison Noulet - REVIN

Un projet que tout le monde croyait abandonné. Pourtant, la publication de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 autoriserait l'exploitant CHARIER à vidanger le plan d'eau de plus de 4 hectares pour y stocker 150 000 T de déchets par an sur une durée de 12 ans.

Un site à protéger: une proximité avec le village de Revin et des canaux de la Brière, un classement Natura 2000 au coeur du Parc Naturel Régional de Brière, une intégration récente dans le périmètre du PEAN (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels).

L'AEDZRP, des Revinois(e)s, les 3 listes d'opposition au Conseil Municipal de Donges ont déposé un recours contentieux le 30 octobre 2023.



RAPPORT D'ORIENTATION 2024:

Pour continuer à suivre les dossiers en cours, donner du poids à nos interventions, multiplier nos actions il devient indispensable :

- 1) de chercher à convaincre, recueillir de nouveaux adhérents pour faire vivre l'association.
- 2) d'abonder le nombre de participants au sein du CA, un bon endroit pour se former et apporter ses avis.

Pour 2024 :

- 1) Maintenir notre vigilance sur les situations des sites industriels dans l'intérêt des salarié(e)s, des populations et de l'environnement.
- Nous suivons le devenir de l'usine YARA (quelles transformations, dépollution, déconstruction...)

Autres dossiers en cours:

- La carrière de la Maison Noulet (suivi du recours contentieux, démarches pour obtenir une modification du PLUi, réfléchir à d'autres actions)
 - TOTALnergies : suivi des différentes pollutions dont celle du P551, analyse du rapport Ineris dès sa publication (demande de réunion publique + CSS extraordinaire), interrogation sur notre participation au "Dialogue Riverain" ...
 - Remblaiement de terres agricoles, construction non autorisées ... suivi des dossiers
 - Étude de zone tenter d'infléchir la trajectoire prise concernant la phase de mesures à venir qui conditionne notre participation pour la suite
- Porter la plus grande exigence sur la transparence des travaux menés et convaincre à la nécessité d'un plan de surveillance environnementale imposé aux industriels.

2) Accroître nos connaissances sur l'état de notre environnement

- Connaître l'impact des PFAS. Un travail est engagé avec "Génération Futures".

Des prélèvements d'eau du robinet et d'eaux souterraines (puits) ont été réalisés et sont en attente de résultats. Des investigations devraient ensuite être menées dans les oeufs.

- Multiplier les points de mesures de qualité de l'air (un projet vient d'être déposé avec le CNRS Université Gustave Eiffel à Nantes, en partenariat avec APL) par la mise en place de nouveaux capteurs

- Compléter les données existantes au niveau du marais de Liberge et du canal de l'Arceau en réalisant des prélèvements eaux et sols. Si nous allons chercher les contenants, si nous faisons nous mêmes les prélèvements, si nous rapportons les échantillons, coût de l'analyse entre 700 et 800 euros. Nous prévoyons de réaliser 4 prélèvements et analyses.

3) Maintenir et élargir les partenariats avec les élu.e.s, les associations, les collectifs ... qui œuvrent dans la même direction que nous.

Un sujet qui nous tient à cœur parce que nous en sommes des usagers très réguliers le maintien de la Poste sur notre commune.

(Toujours pas de réponses officielles à ce jour sur son devenir).

BILAN FINANCIER

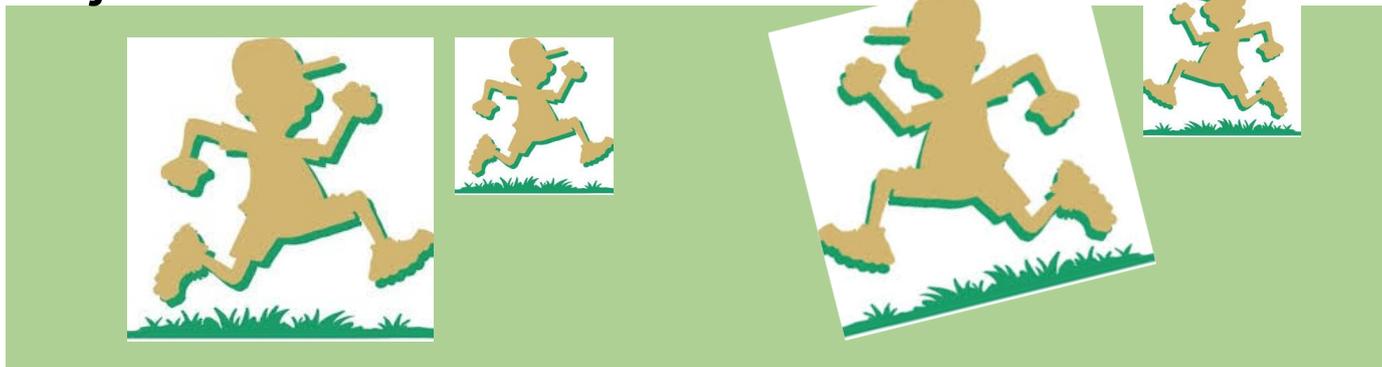
En 2023, le compte de résultats présente un total de recettes à hauteur de 4262 € pour un montant de dépenses de 4104,50 €.

Ce bilan quasiment en équilibre est lié à l'investissement gratuit de bénévoles et aux montants des dons versés par les adhérent(e)s en 2023. Que chacun(e) en soit remercié(e).

Pour adhérer, j'arrive



Et je fais adhérer....



ADHÉSION 2024

L'AEDZRP est maintenant reconnue « association environnementale d'INTÉRÊT GÉNÉRAL » ce qui permet à chaque adhérent(e) de bénéficier d'une **déduction fiscale de 66 %** pour tout don effectué **au-delà du montant de la cotisation.**

Exemple :

- je verse 10 € de cotisation + 15 € de don

- je peux déduire 10 € de mes impôts, mon adhésion me revient à **15 € au lieu de 25 €**

✂.....

Nom : Prénom.....

Adresse:.....

Adresse mail :

.....

Je cotise + je fais un don de € = €

Je demande un reçu fiscal pour mon don de soutien

Coupon à retourner à AEDZRP, boîte aux lettres n° 24 , Maison des Associations , rue des Métairies.